



AVEN



VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN VISIOCONFÉRENCE

LE 22 OCTOBRE 2021 à 10H

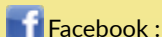
Jean-Louis CAMUZAT
Président National AVEN
44 A rue de la Favorite 69005 LYON
Tel 07 .63 .73 .61 .25.
Mail : aven.jlcamuzat@gmail.com
www.aven.org

Lyon, le 7 septembre 2021

Objet : Assemblée Générale Nationale
Vote par correspondance-visioconférence

Suivez l'actualité de l'association sur :

www.aven.org



Facebook :

AVEN France officiel

Taorana, Bonjour !

Directeur de la publication :

Jean-Louis CAMUZAT

Siège social :

44A, rue de la Favorite
69005 LYON

Tél. : 04 78 36 65 31

Permanence :

9h à 16h sauf le mardi
Du lundi au vendredi
CCP : LYON 12 838 02 K

Création et impression :
Evoluprint - Bruguières

Madame, Monsieur, chers adhérents de l'AVEN,

Dans ces circonstances sanitaires exceptionnelles et afin d'assurer le bon fonctionnement de notre Association, l'Assemblée Générale se déroulera par visio-conférence et au travers d'un vote par correspondance comme le permet l'article 22-2 de l'ordonnance 2020-304 du 25 mars 2020.

L'assemblée générale se déroulera comme suit :

Vote :

Sous ce pli, vous trouverez les différents rapports et propositions de résolutions soumis à votre approbation et qui nous permettrons de travailler jusqu'à l'automne 2022 ainsi que deux bulletins de vote destinés à recueillir vos suffrages, ils sont à renvoyer au plus tard le **SAMEDI 2 OCTOBRE 2021** par voie postale uniquement à l'adresse suivante :

Madame Patricia GRENIER (Vice-présidente)
Elections AVEN - AG 2021
4 rue du LAVOIR
25680 BONNAL

Aucun autre document ne pourra être pris en compte.

AG :

Ne pouvant organiser cette Assemblée Générale en présentiel, vous pourrez nous faire part de vos interrogations sur l'imprimé joint prévu à cet effet. Il vous sera répondu lors de la visioconférence qui se déroulera le

VENDREDI 22 OCTOBRE 2021 à 10h.

A défaut de pouvoir intervenir à l'écran, vous obtiendrez une réponse par le biais du compte rendu de l'AG dans notre « ia orana, bonjour » qui sera publié dans les semaines suivantes.

Les membres du bureau et de l'ensemble du conseil d'administration ainsi que moi-même restent bien évidemment à votre entière disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Votre Président,

Jean-Louis CAMUZAT

Pour pouvoir participer à l'AG en visio-conférence le 22 octobre, merci de faire la demande par mail aux adresses suivantes :

aven25.pg@orange.fr (GRENIER Patricia)

fgaven-ca@orange.fr (GRELLIER Françoise)

Les codes de connexion vous seront envoyés quelques jours avant.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Vendredi 22 octobre 2021

RAPPORT MORAL - EXERCICE 2020

Mesdames et Messieurs Vétérans,
Ayants droit,
Sympathisants,

Bonjour et bienvenue à cette première assemblée générale en distanciel de **l'Association des Vétérans des Essais Nucléaires** que j'ai l'honneur de présider.

Comme le recommandent nos statuts, je vais vous communiquer notre rapport d'activités qui couvre l'année 2020. L'association fonctionne selon ses statuts votés en 2010. Elle dispose d'un conseil d'administration dont les membres sont élus pour trois ans avec renouvellement par tiers.

Au cours de cette assemblée générale, nous vous communiquerons le résultat du vote par correspondance des membres de notre conseil d'administration.

Suite à la démission de Patrick SUBREVILLE, j'ai été élu au poste de Président le 30 janvier 2020. Une année 2020 marquée par deux périodes de confinement, la première, comprise entre le 17 mars et le 11 mai, la seconde entre le 30 octobre et 1^{er} décembre. Deux périodes difficiles où il a fallu s'adapter face à cette situation jamais vue : annulation des réunions départementales, régionales ainsi que de notre assemblée générale qui devait se dérouler en octobre 2020 à TROYES.

Notre secrétaire, Myriam, a toujours travaillé. En télétravail pendant les périodes de confinement total : son matériel a été réinstallé chez elle afin qu'elle puisse répondre aux mails des adhérents tout en assurant un passage à notre siège, 44 rue de la Favorite 69005 à Lyon, afin de relever le courrier et transmettre les documents nécessaires aux membres du bureau. Pendant les autres périodes, elle a été équipée d'un nouveau matériel pour lui permettre de faire à la fois du télétravail et du présentiel au siège.

Contrairement à ce qui a pu être dit, notre bureau Lyonnais n'était pas vide.

Je me répète, il nous a fallu nous adapter **et nous n'avons pas fait preuve d'immobilisme**, toujours attentifs au combat que nous menons pour tous nos vétérans qu'ils soient du Sahara ou de Polynésie.

Nous avons pu organiser en périodes favorables aux déplacements deux conseils d'administrations les :

- **12 et 13 mars 2020** principaux sujets abordés : relance des actions de l'AVEN, projet d'actualiser le règlement intérieur ;
- **7 et 8 octobre 2020** principaux sujets abordés : organisation pendant le confinement du travail de Myriam, du bureau et du CA, création du nouveau site, présentation de l'enquête sur la descendance par Stéphanie DAURAT, intervention de Jean-Luc SANS (président honoraire) pour le CIVEN ;
- **1^{er} juillet 2020** ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe à Paris. Cérémonie décalée exceptionnellement car le 2 juillet était dédié au service civil.

ACTIONS LÉGISLATIVES

> Février 2020

Lettre aux parlementaires pour le maintien de la Commission Consultative de Suivi des Conséquences des essais Nucléaires (CCSCEN).

Comme le Projet de loi Gouvernemental d'accélération et de la simplification de l'action publique (ASAP) allait être déposé prochainement au parlement et que, dans son article 13, il prévoyait la suppression de l'article 7 de la loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010 relatif à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français, il fallait agir pour le maintien de ladite commission.

Cette commission est un espace de dialogue estimé par les associations et par les autorités de la Polynésie française, membres de cette instance. Elle permet de faire le point sur les avancées, les blocages et de dissiper les malentendus qui peuvent nourrir des tensions inutiles entre les vétérans, les populations concernées et l'État.

> Mars 2020

Comme suite à ces discussions législatives la CCSCEN a été chahutée mais maintenue.

Mais un amendement 99 a été adopté par nos sénateurs sous l'article 13 bis de la loi ASAP aux fins « de pallier à l'absence de dispositions transitoires » de l'art. 232 du PLF 2019 relevée par le Conseil d'état.

Nous avons donc engagé une nouvelle campagne auprès de nos députés afin que ledit article soit retiré du texte en fondant notre argumentation sur le principe de non

rétroactivité de la loi et sur les conséquences de ces mesures qui pourraient porter atteinte à la sécurité juridique et rompre l'égalité de traitement.

Mais le Gouvernement était tenace et il aura fallu un nouveau projet de loi pour que le seuil de 1 mSv soit appliqué à tous les dossiers déposés au CIVEN.

C'est en donc en **juin 2020** que le gouvernement a glissé un article 2 dans un projet de loi portant mesures d'urgence sanitaire. Ce cavalier législatif venait gommer le principe de non rétroactivité de la loi et répondait au souhait du CIVEN et de la commission issue de la loi EROM.

MEDAILLE de la DÉFENSE NATIONALE avec agrafe « Essais Nucléaires »

> Février 2020

Courrier adressé à la grande chancellerie pour l'attribution de notre médaille (avis favorable).

> Juillet 2020 et Septembre 2020

Suite aux deux courriers restés sans réponse adressés à Madame la Ministre des armées, Florence PARLY, pour l'attribution de notre médaille une campagne massive a été lancée auprès de nos parlementaires : Sénateurs(trices), Députés(es), Préfet(es).

Notre insistance aura été entendue puisque notre médaille de la Défense Nationale avec agrafe « essais nucléaires » nous a été attribuée par décret le 30 janvier 2021.

MANUELS SCOLAIRES

> 10 Février 2020

Courrier adressé à Monsieur le Ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, Jean-Michel BLANQUER, afin que l'histoire des Essais Nucléaires soit relatée dans les manuels scolaires.

MEMORIAL

Projet de rapprochement et de réunion à Saint Bonnet de Mure avec dépôt de gerbe. Monsieur Roland PICAUD, président de l'AMNDVDEN, s'est opposé au dépôt de gerbe au motif que le mémorial est la propriété de son association et qu'il est le seul gestionnaire des cérémonies qui doivent s'y dérouler.

PROJETS 2021

Toutes les actions menées en faveur de tous nos vétérans seront poursuivies avec notre nouveau conseil d'administration. Avec un investissement de chacun dans de nouvelles commissions.

- La reconnaissance des victimes par ricochet
- L'évolution du tableau des maladies radio induites
- L'étude transgénérationnelle
- La demande de reconnaissance en tant qu'ancien combattant
- Les cérémonies de remises de la médaille de la défense nationale

Jean Louis CAMUZAT
Président de l'AVEN

de janvier 2020 au 31 août 2021

➤ Janvier 2020

CA du 30 janvier 2020 à PARIS.

Prise de fonction de l'équipe actuelle suite à la démission Patrick SUBREVILLE.

Actions législatives

➤ Février 2020

Lettre aux parlementaires pour le maintien de la CCSCEN

Le projet de Loi Gouvernemental d'accélération et de la simplification d'action publique (ASAP) va être déposé prochainement au parlement.

Dans son Article 13, le dit projet prévoit la suppression de l'article 7 de la LOI n° 2010-2 du 5 janvier 2010 relative à reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français.

➤ Mars 2020

Lettre aux députés / retirer l'amendement 99 (principe de non rétroactivité) adopté sous l'article 13 bis par le Sénat le 5 mars 2020.

Les sénateurs ont adopté cet amendement aux fins « de remédier à l'absence de dispositions transitoires », dans l'article 232 du PLF 2019, relevée par le Conseil d'État.

CA des 12 et 13 mars 2020

L'ordre du jour la relance des actions de l'AVEN, projet de règlement intérieur pris en charge par Robert ADROT.

Qu'il a mené à bien.

➤ 17 mars 2020

1^{er} confinement COVID.

➤ Juin 2020

Lettre aux députés :

Article 13 bis de la loi ASAP est repris par l'article 2 du projet de loi portant diverses mesures d'urgence sanitaire. « Le 15 mai 2020, vous validiez l'article 2 prévoyant la rétroactivité de l'article 232 de la Loi du 28 décembre 2018. De passage au Sénat, cet article 2 a été supprimé dans la nuit du 29 au 30 mai dernier ».

➤ Juillet 2020

Ravivage de la Flamme le 2 juillet 2020.

Mesures suite aux « restrictions sanitaires »

➤ Octobre 2020

Décision d'annuler l'AG 2020 qui devait se dérouler à l'Hôtel Club du Lac d'Orient à 25 km de Troyes (Aube) pour cause de COVID.

La crise sanitaire a conduit l'établissement qui devait nous accueillir à déposer son bilan. Mais grâce à la vigilance de notre trésorière nous avons annulé la réservation avant d'avoir à verser le premier acompte que nous n'aurions pas pu récupérer d'où une économie de 18 000 €.

CA des 7 et 8 octobre 2020

Organisation pendant le confinement (télétravail secrétaire / bureau et CA) (Idem avocat et CIVEN).

Nouveau site internet AVEN fin 2020 (opérationnel depuis Décembre 2020).

Avec la présence de Jean-Luc SANS (CIVEN). Stéphanie présente l'enquête sur la descendance.

Cooptation de Jean-Michel SANTERRE et Jean-Paul BOURDIN.

➤ Novembre 2020

Quelques AG en régions dont le 41 et la présence des drapeaux aux cérémonies commémoratives (11 novembre 2020 notamment)...

Médaille de la Défense Nationale

➤ Janvier 2021

Contact avec les députés et sénateurs et personnalités des différents départements (Voeux 2021).

➤ 29 janvier 2021

Arrêté portant attribution de la MDN avec agrafe « essais nucléaires » aux vétérans entrant dans le cadre des...

Dispositions loi Morin (lieu et temps) (JO du 30/01/2021).

➤ 29 janvier 2021

Arrêté ministériel relatif aux agrafes figurant sur la MDN.

➤ Février 2021 / 10 février 2021

Lettre de la ministre déléguée auprès de la ministre des armées : MDN et agrafe attribuée sur demande à la DRH ministère des armées.

Échanges mails avec le ministère de la défense pour mise en place de la procédure de demande de la MDN.

Éducation nationale / manuels scolaires

➤ 10 février 2020

Lettre à Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse : page d'histoire à inscrire dans les manuels scolaires.

➤ 23 février 2021

CCSCEN Présidée par Olivier VERAN / en visioconférence

Extension de la liste des maladies (pharynx - pancréas).

Suivi médical post professionnel.

Élargissement des zones au Sahara.

Préjudices propres aux veuves et aux ayants droit.

➤ Mars 2021

● CIVEN : Second mandat échu du Pr Abraham Béhar

Proposition du Pr Eric Solary.

RDV à Paris pour rencontrer ce futur membre du CIVEN.

➤ Mai 2021

Suite aux discussions législatives la CCSCEN a été chahutée mais maintenue. L'article 2 du projet de loi portant mesures d'urgence sanitaire introduit un cavalier législatif qui gomme le principe de non rétroactivité de la loi. L'article 232 du PLF 2019 s'applique désormais à toutes les demandes d'indemnisation, même aux dossiers déposés au CIVEN avant le 30 décembre 2018.

➤ 18 mai 2021

Lettre au Président de la république demandant que l'AVEN soit invitée à la table ronde.

> Juin 2021

Bureau des 7 et 8 juin 2021 à LYON CR reçu de Gérard MAILLARD.

> 9 juin 2021

20 ans de l'AVEN - un numéro spécial du bulletin « laorana, Bonjour ! » a été édité pour cette occasion. Diffusion nationale.

Annnonce de la Table ronde ÉLYSÉE le 1^{er} et 2 Juillet 2021

A l'assemblée nationale, M^{me} Parly annonce la table ronde à l'Élysée à laquelle seront invitées l'AVEN et la FNOM.

> 9 et 17 juin 2021

Proposition de loi n° 3966 de Moetaï Brotherson rejetée par la commission de la défense. Lettre aux député(e)s du 7 juin 2021 relative aux préjudices propres aux ayants droit. Même requête formulée par la FNOM : Lettre du 14/06/2021.

> Juillet 2021

Ravivage de la Flamme.

A regarder : 20 minutes en images sur Aven France Officiel

<https://www.facebook.com/110961556989085/videos/2605960619709279>

RAPPORT FINANCIER 2020

L'année 2020 ne nous a pas permis d'organiser les réunions et l'assemblée générale comme nous en avons l'habitude. Mais le combat de l'association a continué et je tiens à vous remercier d'avoir soutenu financièrement l'AVEN. Le bilan affiche un résultat très positif

puisque nous avons un excédent de 39 979 € dû en partie à l'annulation des réunions et à l'impossibilité pour les membres du conseil d'administration de se réunir mais aussi en raison du nombre important de dons versés en 2020. Je vous en remercie vivement. Cette avance

de trésorerie est très précieuse et nous permet de voir l'avenir plus sereinement.

N'hésitez pas à poser vos questions sur le bulletin joint à cet effet.

**Françoise Grellier,
Trésorière**

BUDGET PRÉVISIONNEL 2021			
DÉPENSES		RECETTES	
FOURNITURE ADMINISTRATIVES ET ENTRETIEN	3 500 €	COTISATIONS	87 000 €
MATÉRIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	5 000 €	DONS	30 000 €
BUREAUTIQUE-PHOTOGRAPHIEUR	3 000 €	AUTRES RECETTES	1 500 €
ACHATS BOUTIQUE	4 000 €	SUBVENTIONS	1 000 €
ACHATS MÉDAILLES	5 000 €	BOUTIQUE	3 000 €
LOCAL (loyer-edf-assurance)	12 000 €	MÉDAILLES	4 000 €
TRAVAUX ÉLECTRICITÉ ET PEINTURES SIÈGE	5 000 €	INTÉRÊTS	500 €
COURRIER-TÉLÉPHONE-FIBRE	11 000 €		
IMPRIMERIE	9 000 €		
LOCATIONS SALLES RÉUNION ET AG	2 000 €		
HONORAIRES	400 €		
FRAIS RÉUNIONS RÉGIONS	3 000 €		
FRAIS DÉPLACEMENT	12 000 €		
MASSE SALARIALE	37 000 €		
FRAIS CIVEN	10 000 €		
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	3 000 €		
COTISATIONS EXTÉRIEURES et ABONNEMENTS	1 500 €		
FRAIS BANCAIRES	600 €		
TOTAL	127 000 €	TOTAL	127 000 €

RÉSULTAT 2020			
DÉPENSES		RECETTES	
FOURNITURE ADMINISTRATIVES ET ENTRETIEN	4 508 €	COTISATIONS	90 777 €
MOBILIER BUREAU ET INFORMATIQUE	7 213 €	DONS	55 456 €
BUREAUTIQUE-PHOTOGRAPHIEUR	2 381 €	AUTRES RECETTES	1 569 €
ACHATS BOUTIQUE	2 053 €	SUBVENTIONS	1 041 €
LOCAL (loyer-edf-assurance)	11 894 €	BOUTIQUE	1 160 €
COURRIER-TÉLÉPHONE-FIBRE	10 626 €	INTÉRÊTS	264 €
IMPRIMERIE	8 610 €	PARTICIPATIONS RÉUNIONS	2 189 €
LOCATIONS SALLES REUNION ET AG	1 368 €		
HONORAIRES (prestations communication)	895 €		
FRAIS RÉUNIONS RÉGION	2 644 €		
FRAIS DÉPLACEMENT	11 105 €		
MASSE SALARIALE	37 047 €		
FRAIS DÉPLACEMENT CIVEN	11 098 €		
COTISATIONS EXTÉRIEURES	449 €		
FRAIS BANCAIRES	586 €		
TOTAL	112 477 €	TOTAL	152 456 €
EXCÉDENT	39 979 €		

Évolution générale des activités

Ordre du jour

Nous réunissons nos adhérents en assemblée générale afin de leur rendre compte de notre gestion et soumettre à leur approbation les décisions inscrites à l'ordre du jour en application de l'article 8 de nos statuts.

Pour cause de crise sanitaire, l'AG 2021 se déroulera à huis clos en application de l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-231 du 25 mars 2020 et d'une décision du bureau du 8 juin 2021.

- Rapport d'activités 2020
- Rapport moral
- Bilan financier 2020
- Budget prévisionnel 2021
- Représentation des victimes au CIVEN
- Défraiement du représentant des victimes au CIVEN
- Représentation de l'association
- Cotisation 2022
- Délégation de pouvoirs
- Election des administrateurs
- Quitus au Président pour l'installation du CA

> **Projet de 1^{re} résolution : rapport moral (annexe 1)**

L'assemblée générale approuve le rapport moral du président Jean-Louis Camuzat.

> **Projet de 2^e résolution : rapport d'activités 2020/2021 (annexe 2)**

L'assemblée générale approuve le rapport d'activités du secrétaire Gérard Maillard.

> **Projet de 3^e résolution : Bilan 2020 (annexe 3)**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du bilan de l'exercice 2020, présenté par la trésorière Françoise Grellier, arrêté à 152 456 € en recettes et 112 477 € en dépenses et qui fait apparaître un excédent de 39 979 €, approuve le bilan de l'exercice 2020 et donne quitus aux administrateurs de leur gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

> **Projet de 4^e résolution : Budget prévisionnel (annexe 4)**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du budget prévisionnel pour 2021, présenté par la trésorière Françoise Grellier, équilibré en dépenses et en recettes à 127 000 €, approuve le budget pour 2021.

> **Projet de 5^e résolution : Représentation des victimes au CIVEN**

Comme suite à l'article 11 du décret n° 2014-1049 du 15 septembre 2014 complété par l'article 2 du décret n° 2019-520 du 27 mars 2019 et pour assister nos membres les plus fragiles, les administrateurs proposent de mandater Monsieur Jean-Luc SANS ou son remplaçant pris au sein

du Conseil d'administration afin de représenter la victime devant le Comité des Victimes des Essais Nucléaires (CIVEN). L'assemblée générale approuve cette proposition.

> **Projet de 6^e résolution : Défraiement du représentant des victimes au CIVEN**

Le Conseil d'administration propose la prise en charge par l'AVEN des frais de transport qui comprennent d'une part, une indemnité kilométrique calculée selon le barème fiscal des associations et, d'autre part, les péages, ainsi que les frais d'hébergement et de restauration afférents à ce déplacement jusqu'au montant plafond fixé par le conseil d'administration.

Un ordre de mission est destiné à cet effet. Le président invitera le Conseil d'administration à réactualiser ces critères pour chaque date anniversaire.

L'assemblée générale approuve cette proposition.

> **Projet de 7^e résolution : Représentation de l'association**

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'autoriser le conseil d'administration à établir un ordre de mission à **Monsieur Jean-Luc SANS** quand le président souhaite déléguer les missions qui lui incombent.

En cas de délégation, les frais seront pris en charge par l'AVEN aux conditions définies par la résolution qui concerne le représentant des victimes devant le CIVEN.

L'assemblée générale approuve cette proposition.

> **Projet de 8^e résolution : Cotisation 2022**

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de reconduire le montant des cotisations 2021 en 2022, à savoir :

Tarifs : la cotisation est de **40 €**.

- 60 €** pour le couple : le conjoint devenant adhérent ;
- 30 €** pour les veuves qui le désirent et pour les personnes en difficulté ;
- 15 €** pour les enfants majeurs habitants chez leurs parents.

Un supplément de **10 €** sera demandé pour toute primo adhésion afin de couvrir les frais d'inscription.

L'assemblée générale approuve cette proposition.

> **Projet de 9^e résolution : Délégation de pouvoirs**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes résolutions pour accomplir toute publicité et toute formalité relatives à l'exécution des décisions prises en assemblée générale et pour faire toute déclaration, signification, tout dépôt, publication ainsi que plus généralement pour effectuer toute formalité, établir, signer tout acte, déclaration et pièce qui seraient nécessaires en vue de l'exécution de ces décisions.



Association des Vétérans des Essais Nucléaires

Assemblée Générale 2021

Bulletin de vote

COMMENT VOTER
noircir la case du choix retenu

BON ■

UTILISER UN STYLO NOIR

Je soussigné(e).....

Adhérent(e) n°

Région.....

Département.....

agissant en qualité d'adhérent de l' **AVEN**

Je donne pouvoir au président du conseil d'administration d'émettre un vote favorable à l'adoption de tous les projets agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable pour tout autre projet de résolution

Je vote aux résolutions

Résolutions :	1	2	3	4	5	6	7	8	9
POUR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CONTRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ABSTENTION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Fait à

Le2021

Signature

Si vous optez pour le vote par correspondance :

1) Cochez les cases correspondant à vos souhaits pour chaque résolution sur le bulletin à l'emplacement indiqué. Sans oublier de signer.

2) Insérer votre bulletin dans une enveloppe et affranchissez la au tarif en vigueur.

3) Postez l'enveloppe à l'adresse :
Patricia GRENIER
Assemblée Générale AVEN
4, rue du lavoir
25680 BONNAL

4) La date limite de prise en compte des votes par correspondance est fixée au **02 octobre 2021**.

Le calcul du quorum tient compte uniquement des formulaires reçus par l'association au plus tard le 02 / 10 / 2021.
Toute abstention exprimée dans le présent formulaire ou l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote favorable à l'adoption de la résolution.



Évolution du conseil d'administration

Article 9 des statuts :

« L'Assemblée générale élit un conseil d'administration composé de six à vingt membres.

Le conseil d'administration est élu pour 3 ans. Il est renouvelable par tiers.

Les membres sortants sont rééligibles. »

Pour cause de crise sanitaire en 2020 et suite à quelques démissions, seuls 5 sièges restent pourvus.

☛ Membres dont le mandat est en cours :

Jean-Louis Camuzat, Président

Christian Coulon, Délégué Bretagne, Référent juridique

Stéphanie Daurat, Facebook Aven France Officiel, responsable de la commission descendance

Gérard Maillard, Délégué Pays de la Loire, Référent juridique

Jacques Youinou, Délégué Bretagne, responsable site www.aven.org

☛ Membr e sortant qui ne souhaite pas renouveler son mandat :

Robert ADROT que nous remercions pour son engagement au sein de notre CA, en région Aquitaine et pour les animations qu'il a organisées.

☛ Membres sortants renouvelables :

➤ **Résolution n° 10 :**

candidature de Madame Françoise Grellier, Trésorière,

Veuve de vétéran - Polynésie : Hao

Souhaite renouveler son mandat qui expirera en 2024 à cette fin sollicite vos suffrages.

➤ **Résolution n° 11 :**

candidature de Madame Patricia Grenier, Vice présidente, Déléguée Grand-Est et Franche-Comté, Référente juridique mêmes régions,

Fille de vétéran - Sahara de 1963 à 1965 - CGEE

Veuve de vétéran - Polynésie de 1985 à 1987 - 57^{ème} BCSP

Souhaite renouveler son mandat qui expirera en 2024 à cette fin sollicite vos suffrages.

➤ **Résolution n° 12 :**

candidature de Monsieur Jean-Jacques Gourde, Délégué Midi-Pyrénées, Référent juridique même région. Artiste peintre, ses dessins humoristiques illustrent notre bulletin « laorana, bonjour »,

Affectation : 502^{ème} BCSP Hao détaché service AM

Souhaite renouveler son mandat qui expirera en 2024 à cette fin sollicite vos suffrages.

➤ **Résolution n° 13 :**

candidature de Monsieur Claude Teste, Délégué Poitou-Charentes, Limousin, Référent juridique mêmes régions, responsable des relations avec le monde combattant,

Affectation : Polynésie : Hao, Tureia, Moruroa, Les Gambiers, Mooréa, Bora-Bora, Huahiné, etc. (Les rotations de ravitaillement d'eau pour Mururoa, les matériaux nécessaires pour construire des abris (lors

des expériences nucléaires) pour protéger la population des atolls polynésiennes, Archipel des Gambier soutien logistique pour la construction d'une piste d'atterrissage).

Affectations embarquées : Transporteur d'eau La Giboulée (1966/1967), BB La Maurienne (3mois en 1967), BDC Le Cheliff (1968), Croiseur De Grasse (fin 68 pour rentrer en métropole), TDC L'Ouragan (1972/1973) et l'atoll de Moruroa (1989/1990).

Souhaite renouveler son mandat qui expirera en 2024 à cette fin sollicite vos suffrages.

➤ **Résolution n° 14 :**

candidature de Monsieur Alain Valon, Délégué Auvergne-Rhône-Alpes, Référent juridique mêmes régions, responsable des relations avec le monde combattant,

Affectation : Mururoa de février 1977 à février 1978 puis de juillet 1982 à juillet 1983

Services Techniques Air : responsable technique des moyens de radionavigation des aéronefs

Souhaite renouveler son mandat qui expirera en 2024 à cette fin sollicite vos suffrages.

☛ Nouveaux candidats :

➤ **Résolution n° 15 :**

candidature de Monsieur Jean-Paul Bourdin, Président AVEN 83, Délégué coopté pour la région PACA, région où il continuera d'assumer la mission de délégué régional,

Affectation : 5^{ème} RMP Moruroa 1977

Domicilié : 65, rue de la République - 83170 BRIGNOLES

☎ 06 89 55 27 74 - ✉ bourdinjp@orange.fr

Sollicite vos suffrages pour un premier mandat au Conseil d'administration.

➤ **Résolution n° 16 :**

candidature de Monsieur Hubert Dessaint, la région Picardie(02-60-80) lui sera confiée et la responsabilité du juridique dans le Nord - Pas de Calais et la Picardie,

Affectation : CIT 156 à Toul en mai 1969 puis en septembre 1969, Polynésie GT502 Mururoa et Arue

Domicilié : 223, bd de Châteaudun - 80000 AMIENS

☎ 06 84 84 00 32 - ✉ hdessaint2@gmail.com

Sollicite vos suffrages pour un premier mandat au Conseil d'administration.

➤ **Résolution n°17 :**

candidature de Madame Hélène Lavoine, Présidente départementale AVEN 75 et 93, la région Ile de France lui sera confiée. Elle deviendra la référente juridique de l'IDF,

Veuve de vétéran - Polynésie : TDC Le Foudre

Domiciliée : 44 bis, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 93600 AULNAY SOUS BOIS

☎ 01 48 69 07 71 / 06 70 42 19 30

✉ aven.idf93@gmail.com

Sollicite vos suffrages pour un premier mandat au Conseil d'administration.

➤ **Résolution n° 18 :**
candidature de Monsieur Alain Lepoint, Président du collectif 12 et 46, la région Aquitaine lui sera confiée,

Affectation : Polynésie, Croiseur De Grasse à Moruroa en 1967/1968 - BB Moselle à Moruroa 1968/1969 - BB Médoc à Moruroa 1970/1971

Domicilié : Résidence Terre des Merveilles Bât. B-19, route du Bos - 46300 GOURDON

☎ 06 84 05 73 89 - ✉ lepoint.alain@orange.fr
et collectif-aven12@laposte.net

Sollicite vos suffrages pour un premier mandat au Conseil d'administration.

➤ **Résolution n° 19 :**
candidature de Monsieur Jean-Michel Santerre, Délégué coopté pour la région Nord - Pas de Calais - Picardie, vérificateur des comptes, La région Nord - Pas de Calais (59 - 62) lui sera confiée,

Affectation : Décontaminateur sur l'avis-escorteur Doudart de Lagrée, de 1968 à 1969, décontaminateur

Domicilié : 740, Grande rue de Moimont - 60112 MILLY SUR THERAIN

☎ 06 70 29 95 28 - ✉ santerrejeanmichel@yahoo.fr

Sollicite vos suffrages pour un premier mandat au Conseil d'administration.

➤ **Projet de 20^e résolution :**
Délégation de pouvoirs nécessaire à l'installation du CA

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes résolutions pour accomplir toute publicité et toute formalité relatives à l'exécution des décisions prises en assemblée générale et pour faire toute déclaration, signification, tout dépôt, publication ainsi que plus généralement pour effectuer toute formalité, établir, signer tout acte, déclaration et pièce qui seraient nécessaires en vue de l'exécution de ces élections.

Au procès-verbal de l'AG, pour chaque candidat(e) élu(e), les résolutions de 10 à 19 seront rédigées comme suit :

Résolution n° :** Renouvellement du mandat d'administrateur
Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire nomme en qualité d'administrateur, au titre du tiers sortant Madame, Monsieur

Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Pour Contre Abstentions

Nous vous remercions par avance de votre participation

